

# GE\_GERICHTE A/1665/2013 vom 4. Februar 2014

GE Cour de justice, 2014-02-04, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_1665\\_2013](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1665_2013)

FR: GE\_GERICHTE A/1665/2013 du 4 février 2014

IT: GE\_GERICHTE A/1665/2013 del 4 febbraio 2014

## Erwägungen

### E. 1

Quel est le degré de gravité de celui-ci ?

### E. 2

Depuis quelle date est-il présent chez Mme P\_\_\_\_\_ ?

### E. 3

Comment a-t-il évolué ?

### E. 4

Quel traitement est-il indiqué ? Mme P\_\_\_\_\_ suit-elle un traitement adéquat ?

### E. 5

Y a-t-il une amélioration possible à court/moyen terme ? j. L'état de santé de Mme P\_\_\_\_\_ s'est-il aggravé depuis août 2005 ? Si oui, de quelle manière ? [endif]> [if> k. Existe-t-il un diagnostic de trouble somatoforme douloureux ou de fibromyalgie ? Si oui : [endif]> [if> Existe-t-il une comorbidité psychiatrique ? si oui de quelle importance ? ce trouble psychique a-t-il valeur de maladie en tant que telle ou doit-il être considéré uniquement comme une manifestation réactive au trouble somatoforme douloureux, non constitutif d'une comorbidité psychiatrique autonome ? - Existe-t-il des affections corporelles chroniques ? [endif]> [if> - Existe-t-il un processus maladif s'étendant sur plusieurs années, sans rémission durable ? [endif]> [if> - Mme P\_\_\_\_\_ subit-elle une perte d'intégration sociale et, cas échéant, dans quelle mesure et de quelle manière ? [endif]> [if> - Existe-t-il chez Mme P\_\_\_\_\_ un état psychique cristallisé, sans évolution possible au plan thérapeutique, marquant simultanément l'échec et la libération du processus de résolution du conflit psychique (profit primaire tiré de la maladie, fuite dans la maladie) ? [endif]> [if> - Constatez-vous l'échec des traitements ambulatoires ou stationnaires conforme aux règles de l'art ? [endif]> [if> - Des mesures de réhabilitation seraient-elles utiles ? [endif]> [if> - Dans quelle mesure peut-on exiger de Mme P\_\_\_\_\_ qu'elle mette en œuvre toute sa volonté pour surmonter ses douleurs et réintégrer le monde du travail ? [endif]> [if> - En d'autres termes, Mme P\_\_\_\_\_ dispose-t-elle et si oui dans quelle mesure de ressources psychiques lui permettant de surmonter ses douleurs aux fins d'exercer une activité lucrative ? [endif]> [if> l. Compte tenu de votre diagnostic, Mme P\_\_\_\_\_ pourrait-elle exercer une activité lucrative ? Si oui : [endif]> [if> - Laquelle ? [endif]> [if> - A quel taux ? [endif]> [if> - Depuis quelle date ? [endif]> [if> - Quel est votre pronostic quant à l'exigibilité de la reprise d'une activité lucrative ? [endif]> [if> - Si aucune activité n'est possible ou seulement dans une mesure restreinte, pour quels motifs ? Depuis quelle date ? Quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de

compte ?![endif]>![if> m. Etes-vous d'accord avec l'expert AM\_\_\_\_\_ (rapport du BREM du 6 septembre 2009) ? En particulier avec la constatation d'un syndrome douloureux somatoforme persistant présent depuis octobre 2007 mais non incapacitant ? Si non, pour quels motifs ?![endif]>![if> n. Etes-vous d'accord avec l'expert AI\_\_\_\_\_ (rapport du BREM du 28 mai 2012) ? En particulier avec la constatation d'un syndrome douloureux somatoforme persistant présent depuis octobre 2007 et incapacitant à hauteur de 50 % depuis le 16 avril 2010 par la survenance dès cette date d'un épisode dépressif moyen avec syndrome somatique ? Si non, pour quels motifs ? Si oui, l'état de santé de Mme P\_\_\_\_\_ s'est-il modifié depuis le 28 mai 2012 ? Cas échéant, de quelle manière ?![endif]>![if> o. Etes-vous d'accord avec la Dresse AJ\_\_\_\_\_ (avis du SMR du 8 décembre 2012) ? En particulier avec la constatation d'un trouble somatoforme douloureux non incapacitant ? Si non, pour quels motifs ?![endif]>![if> p. Etes-vous d'accord avec le Dr AE\_\_\_\_\_ (avis des 18 août 2009, 3 février, 16 avril, 17 et 18 octobre 2010 et 10 avril 2013) ? En particulier avec la constatation d'une incapacité de travail totale de Mme P\_\_\_\_\_ depuis octobre 2007 ? Si non, pour quels motifs ?![endif]>![if> q. Etes-vous d'accord avec le Dr AK\_\_\_\_\_ (avis du 18 novembre 2013) ? En particulier avec la constatation d'une décompensation dépressive et anxieuse sévère de Mme P\_\_\_\_\_ entraînant une incapacité de travail totale ? Si oui depuis quelle date cette décompensation est-elle survenue ?![endif]>![if> r. Au vu du dossier, votre réponse aux questions susmentionnées aurait-elle été identique à la date de la décision rendue par l'Office de l'assurance-invalidité, soit le 23 avril 2013 ? Si non, pourquoi et quelles sont les réponses qui varient ? Si oui, pourquoi ?![endif]>![if> s. Des mesures de réadaptation professionnelle sont-elles envisageables ?![endif]>![if> t. Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. ![endif]>![if> 2. Réserve le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond.![endif]>![if> La greffière Nancy BISIN La présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.